

Concessions du droit et des coutumes



Le colombier de forme carrée *

Majoritairement non seigneurial, devait être en terre d'après le Vieux coutumier du Poitou, c'est à dire en colombage. S'ils ont jamais existé en Limousin, il n'en subsiste aucun en colombage. De même, aucun colombier carré avec des boulins jusqu'au sol n'a été recensé en Limousin. Quelques colombiers carrés présentent une chapelle au rez-de-chaussée (privilège seigneurial?)



COLOMBIER CARRÉ,
LUPERSAT



COLOMBIER CARRÉ,
VARETZ

ÉTAT DES LIEUX, ACTUEL

90 pigeonniers de forme carrée ont été recensés.

Également partagés entre les 3 départements avec 38% en Haute-Vienne, 35% en Corrèze et 27% en Creuse

Les pigeonniers sont globalement plus anciens en Creuse (46% d'avant 1789) et en Haute-Vienne (41%), la Corrèze possédant surtout des pigeonniers du XIX^e et XX^e (78%)

Les colombiers anciens de forme carrée se sont globalement mieux conservés que ceux de forme ronde, respectivement 36% et 28% d'avant 1789.

Leur localisation dans la propriété les a protégés (à 37% dans la cour, 21% dans l'enceinte, 21% accolés à un bâtiment et 12% indépendants).

* J. Boucheul,
Coutumier général,
Poitiers,
éd. J. Faulcon,
2 tomes, 1727,
1^{er} tome pp. 961,
2^e tome pp. 886

Des colombiers non seigneuriaux : le colombier sur piliers et la volière

Usages en vigueur avant 1789

Chacun peut en bâtir sur ses terres N'ayant pas boulins jusqu'au sol, il n'est pas reconnu comme seigneurial

« ...le roturier qui possède 50 arpens en domaine peut avoir volière & colombier sur piliers... »*

Le seigneur peut s'opposer à une construction ainsi que « les habitants du voisinage »

Le pigeon y est réputé meuble

Le colombier sur piliers

Fragilité de la construction, soutenu par des piliers massifs ronds surmontés d'un capel et petit chapiteau. Construction indépendante. 9 sont recensés dont 5 en Corrèze et 3 en Haute-Vienne



COLOMBIER SUR PILIERS,
ARGENTAT



COLOMBIER SUR PILIERS,
VITRAC-SUR-MONTANE

La volière

(anciennement nommée volet)

Dans le Limousin, pays de droit écrit, construite de manière permanente sous le toit d'un édifice autre que le logis principal

Dans les pays de Droit coutumier comme la Marche, la fuie signifie souvent volière, ou volet, à pigeons

pigeonniers
en Limousin

www.limousin.culture.gouv.fr

